

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Patelli intitulée "Ville dans la nature"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En 2022, la Ville de Nyon s'est dotée d'une ambitieuse Stratégie Biodiversité 2030 pour préserver et développer les écosystèmes locaux dans le cadre de son plan global de durabilité, *Nyon s'engage*. Cette stratégie se concentre sur plusieurs axes principaux :

1. Protection et restauration des habitats : la Ville s'engage à protéger les habitats naturels existants et à restaurer ceux qui sont dégradés. Cela inclut des projets tels que la création et la gestion de mares et de haies vives, qui fournissent des refuges et des ressources alimentaires pour diverses espèces.
2. Lutte contre les espèces envahissantes : Nyon met en place des mesures pour contrôler et éradiquer les plantes et animaux exotiques envahissants, qui menacent la biodiversité locale. Par exemple, des initiatives scolaires ont été lancées pour arracher des haies de lauriers et planter des arbres indigènes au Gymnase en 2022.
3. Sensibilisation et participation de la population : la Ville vise à sensibiliser ses habitant-e-s à l'importance de la biodiversité par des programmes éducatifs, des subventions pour des aménagements écologiques chez les particuliers, et des événements participatifs tels que des plantations publiques et des échanges d'arbustes invasifs contre des plantes indigènes (un événement aura à nouveau lieu cet automne, le 23 novembre : nyon.ch/agenda.)
4. Pratiques écologiques : la Municipalité encourage les pratiques respectueuses de l'environnement, telles que l'installation de structures pour la faune (nichoirs, abris pour insectes) et la promotion de l'écopâturage dans les espaces verts urbains.
5. Soutien financier et subventions : la Ville offre des subventions pour des projets de jardinage durable, la plantation d'arbres indigènes et l'installation de structures favorisant la biodiversité. Ces aides sont accessibles aux propriétaires et locataires, et peuvent être cumulées avec d'autres subventions cantonales.

En résumé, la Stratégie Biodiversité 2030 de Nyon est un plan ambitieux et inclusif visant à protéger, restaurer et promouvoir la biodiversité locale à travers des actions concrètes et participatives. La Municipalité encourage l'implication active de la population et met en place des ressources éducatives pour garantir le succès de cette initiative.

Cette stratégie est uniquement communale, elle ne peut donc pas répondre parfaitement aux enjeux de déclin mondial de la biodiversité, mais tente humblement de répondre à cet enjeu sur son territoire.

A travers cette stratégie, il est possible de répondre de la manière suivante aux questions de M. le Conseiller communal Pierre Patelli.

1. Comment la Municipalité encourage-t-elle la régulation de la faune locale, notamment en ce qui concerne les espèces mentionnées précédemment ?

La Municipalité de Nyon encourage la régulation de la faune locale en collaborant avec des spécialistes pour le suivi et la gestion des espèces indésirables et invasives, comme les corbeaux freux, les grenouilles rieuses et les frelons asiatiques. Par exemple, un rapport annuel sur les corbeaux freux, accessible sur la page dédiée de la Ville, permet de suivre l'évolution des populations. Ce suivi permet également d'alimenter au niveau Cantonal les stratégies de gestion.

Pour les grenouilles rieuses, un programme de régulation a échoué l'hiver dernier faute d'une évacuation adaptée du bassin du Cossy. L'opération sera réalisée cet automne.

Pour les frelons asiatiques, la plateforme de recensement national a été mise en place tout comme celle pour le moustique tigre.

2. Quels efforts sont déployés pour sensibiliser les citoyens à l'importance de préserver la faune locale en adoptant des pratiques adéquates tout en évitant la prolifération d'espèces invasives ?

Des campagnes de sensibilisation sont menées, incluant des flyers et des documents informatifs sur les bonnes pratiques à adopter.

Le Service de l'environnement a lancé à l'occasion du festival « Natures en fête » la plateforme participative « Nos Voisins Sauvages » qui permet aux citoyen-ne-s de participer activement en signalant la présence d'espèces et en adoptant des comportements respectueux de la biodiversité locale.

Concernant les corbeaux freux, un flyer d'information et de sensibilisation, réalisé avec le Canton, a été distribué aux adresses touchées par une grande proximité des colonies. Il a récolté une excellente appréciation.

S'agissant des espèces faunistiques invasives ou jugées indésirables, c'est l'autorité cantonale qui définit les éléments possibles de régulation :

- les corbeaux freux ont un statut de protection partiel durant leur nidification ;
- les grenouilles rieuses, bien qu'invasives et exogènes, sont protégées d'une manière générale comme l'ensemble des batraciens ;
- les moustiques tigres et le frelon asiatique sont suivis attentivement par le Canton avec une mission déléguée partiellement aux communes touchées.

3. Existe-t-il des programmes de surveillance et de recensement pour suivre l'évolution des populations animales dans notre ville et évaluer leur impact sur notre écosystème ?

Oui, la Ville de Nyon dispose de programmes de surveillance et de recensement, notamment des études régulières sur les populations de corbeaux freux et autres espèces. Ces données sont utilisées pour évaluer leur impact sur l'écosystème et pour ajuster les mesures de gestion en conséquence.

Le Service de l'environnement référence également les plateformes participatives existantes nationales sur la page internet Faune et Flore de la Ville, notamment :

- la page frelonasiatique.ch,
- la page moustiques-suisse.ch,
- l'application pour les plantes invasives d'Infoflora,
- la plateforme « Nos voisins sauvages »,

- l'opération de Birdlife « Les oiseaux de nos Jardins » que la Ville intégrera l'année prochaine et dont les résultats pour Nyon se trouvent sur www.gartenvoegel.birdlife.ch, sous carte des résultats.

Il faut bien distinguer différentes catégories :

- Espèces invasives (non indigènes)
- Espèces indigènes protégées
- Espèces indésirables (indigènes)
- Espèces indigènes non protégées

4. Quelles sont les initiatives en place pour encourager la participation des citoyens ou des écoles à la protection et à la préservation de la faune urbaine, notamment en les impliquant dans des projets de recensement et d'alerte ?

Des projets participatifs comme « Nos Voisins Sauvages » encouragent les citoyen-ne-s, y compris les écoles, à contribuer au recensement et à l'observation des espèces locales. Des activités éducatives et des ateliers sont également organisés pour sensibiliser les jeunes à la protection de la biodiversité.

Des cours ont été mis en place et la Municipalité souhaiterait les développer au vu de leur succès. Il s'agit globalement de formations regroupées sous l'appellation « éveil à la nature » avec trois premiers cycles :

1. formation sur les animaux de la nuit avec cours en salle, construction de nichoirs à chauve-souris et visite d'une forêt de nuit avec des expert-e-s de médiation scientifique pour enfants ;
2. formation sur la culture des plantes potagères, au parc de la Duché, qui remporte un succès très important auprès des jeunes, grâce à un partenariat avec la Ferme du Bois du Nant ;
3. formation sur le rôle des abeilles et de la biodiversité, en partenariat avec l'Association d'apiculture de Nyon ;
4. plantations participatives lancées en 2023 avec les plantations d'arbres à l'école du Couchant.

Au vu du succès, les potentiels de développement sont jugés très importants.

5. Comment la Municipalité envisage-t-elle la conservation de la faune urbaine dans ses politiques d'aménagement du territoire et de développement durable ?

La conservation de la faune urbaine est intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement durable de Nyon. La Ville favorise l'aménagement d'espaces verts et la création de corridors écologiques pour permettre le déplacement et la survie des espèces locales.

On peut citer notamment le Plan directeur communal dont les études se fondent intrinsèquement sur le développement de « l'infrastructure écologique ». Les futurs règlements des plans d'affectation localisés entendent également développer au cas par cas les outils favorisant le développement de la biodiversité.

6. Existe-t-il des objectifs chiffrés concernant la faune, des espèces à réintroduire et leur développement ?

A l'exception de la nouvelle Stratégie de végétalisation 2050, qui émet des objectifs chiffrés, la Stratégie biodiversité 2030 n'émet pas d'objectifs chiffrés. Il n'est en effet, dans la majorité des cas, pas possible de recenser l'entier des espèces. Seules quelques espèces dites « parapluies » sont inventoriées. L'inventaire a commencé en 2021. Il faudra attendre encore deux ans pour commencer à pouvoir publier des résultats concrets.

Outre les animaux, il est important, pour développer une riche biodiversité en ville de Nyon, de pouvoir développer des habitats favorables à leur développement et où de nombreuses espèces peuvent trouver gîtes, couverts et lieux de reproduction.

MUNICIPALITÉ DE NYON

En cela l'ambitieuse Stratégie de végétalisation de la Ville de Nyon est un facteur important du succès de la Stratégie biodiversité.

Pour plus d'informations, le Conseil communal est invité à consulter :

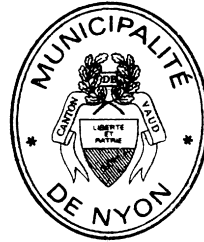
- la page dédiée à la faune et la flore nyonnaise sur le site de la Ville de Nyon
- le préavis N° 2022/93 « Stratégie biodiversité 2030 »
- les rapports de gestion 2022 et 2023 qui présentent en détail le travail réalisé par la Municipalité à cet égard.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 juin 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia